



PROJET DE DECISION

Vu le décret du 29 mars 2018 et sa parution au Moniteur belge le 14 mai 2018,

Vu l'obligation de réaliser un projet de décision pour chaque point abordé à l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Vu le Plan stratégique 2019 présenté et approuvé par le conseil d'administration du 09/10/18;

Attendu que celui-ci a été transmis aux affiliés avec la convocation à l'assemblée générale du 26 novembre 2018 ;

Le Conseil Communal / le Conseil du CPAS / le Conseil provincial APPROUVE / N'APPROUVE PAS le Plan stratégique 2019 tel que présenté.